

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY

& PROGRAMME LEADER (2007-2013)

Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. 3^{ème} Programmation

Mesure N : 2.3

Programme Leader :

Service référent : DDT de Tarn et Garonne

Dispositif n° : 321

Osiris n° : 41310G08600013

Date de dépôt de dossier : 13/01/2010

Date ARDC : 29/03/2010

INTITULE : Extension et mise aux normes du Jardin d'Eveil

LOCALISATION : Caussade

MAITRE D'OUVRAGE - BENEFICIAIRE : Communauté de Communes du Quercy Caussadais

OBJECTIFS :

Depuis deux ans, l'accueil des enfants de 2 à 3 ans est mis en place à Caussade dans une structure expérimentale : l'Atelier de scolarisation.

Il s'agit d'un partenariat entre la Municipalité de Caussade et l'Education Nationale qui a permis de réaliser un projet d'accueil avec la formation d'une équipe pluriprofessionnelle, composée d'une enseignante, d'une éducatrice de jeunes enfants, et de plusieurs agents territoriaux spécialisés en écoles maternelles de formations différentes.

Cette expérimentation est une réussite, d'abord pour la satisfaction des familles qui ont confiées leurs enfants aux professionnelles.

De plus le bilan de cet accueil montre l'adaptation réelle de la structure à l'environnement social local, de part sa spécificité d'accueil réservé aux enfants de 2 à 3 ans.

Cette expérimentation touche à sa fin en juillet 2009.

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais souhaite aujourd'hui développer un nouveau lieu d'accueil pour les enfants de 2 à 3 ans.

Les observations menées depuis deux ans en matière d'accueil, les données sociales du territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais ont amenées les élus à réfléchir à la possibilité de créer un nouveau lieu d'accueil.

La création d'un Jardin d'éveil est la structure choisie car elle s'adapte entièrement aux possibilités territoriales. Il apporte un nouveau mode d'accueil qui complète de manière équilibrée et cohérente la politique mise en œuvre en direction de la famille et de la petite enfance.

Le Jardin d'éveil ne vient pas remplacer d'autres modes d'accueil, mais s'inscrit dans une réponse supplémentaire, et diversifiée. Des liens seront développer avec les autres structures, notamment l'Ecole maternelle.

CONTENU DU PROJET :

Le Jardin d'éveil permet de répondre à la demande en matière de garde d'enfants sur le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Le Jardin d'éveil répond aux demandes des familles :

- Concilier vie familiale et professionnelle
- Accéder à des lieux d'accueil qui permettent à l'enfant de rencontrer des pairs, et de participer à des activités.

Le Jardin d'éveil propose aux familles un lieu pour leurs enfants de 2 à 3 ans avec un véritable projet d'accueil qui prend en compte la famille et les spécificités des enfants.

Un projet éducatif est mis en place et précise les missions du Jardin d'éveil. Un projet pédagogique sera ultérieurement développé en équipe. Il sera le résultat d'un travail d'équipe qui précisera les modalités de la mise en œuvre éducative en déroulant les différents moments de la journée dans la structure.

Les missions du Jardin d'éveil sont de :

- Proposer des activités éducatives et d'éveil aux enfants accueillis
- Faciliter le passage à l'Ecole maternelle en mettant en place un véritable partenariat avec les écoles (espaces communs, visites, activités communes)
- Accueillir les enfants en veillant à leur sécurité, bien être et développement
- Participer à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, ou de maladie
- Répondre à un besoin des familles à concilier vie familiale et professionnelle

Les enfants accueillis doivent avoir atteint l'âge de 2 ans. Les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans après le 1^{er} janvier et qui ne peuvent pas être accueillis à l'Ecole maternelle, peuvent être accueillis ou maintenus au Jardin d'éveil jusqu'à la rentrée scolaire de la même année au plus tard.

Investissement : aménagement des locaux

- **Construction**

L'ouverture du Jardin d'éveil nécessite la construction d'une entrée, d'une cuisine, de sanitaires pour les enfants, et d'un bureau.

Elle correspond à une surface construite de 23 m².

- **Aménagement et matériel**

L'aménagement des locaux correspond à l'achat de matériel.

- Equipement cuisine
- Mobilier enfants
- Mobilier de rangement
- Jeux et jouets

Liens avec le développement durable :

- Conforter une attractivité durable du territoire en proposant des services mutualisés de garde d'enfants

ANNEE DE REALISATION : 2010

PARTENAIRES :

CAF ; Commune de Caussade ; Education Nationale ;...

COUT PREVISIONNEL (H.T ou TTC à préciser):

Postes de dépenses	Montant en € HT	Montant € éligible à Leader HT
Ingénierie		
Travaux : hall / cuisine / sanitaires / bureau	93 288 €	93 288 €
Investissement matériel	18 000 €	18 000 €
Total	111 288 €	111 288 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (si déjà connu)

COUT TOTAL	Leader	CG	CR	Etat DDR	CAF	Autofinanc.
111 288 €	18 850 €	€	€	38 950 €	31 200 €	22 288 €
	16.94 %	%	%	35 %	28.04 %	20.03 %

Cadre réservé à l'administration

ELEMENT JUSTIFIANT LA PRESENTATION DU DOSSIER A LA CONVENTION TERRITORIALE Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

Mesure 2 : Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale

2.3 Renforcer l'offre de services enfance – jeunesse

« En complément des équipements structurants intercommunaux (cf : mesure 5) ; seront accompagnées, les initiatives qui mutualisent les moyens humains et matériels pour renforcer les services au public garant d'une cohésion sociale »

Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en Comité de programmation Leader (le cas échéant) :

ELEMENT JUSTIFIANT LA PRESENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

Ce projet d'extension et de mise aux normes du Jardin d'Eveil conforte une attractivité durable du territoire en proposant des services mutualisés de garde d'enfants.

En conséquence, il rentre bien dans notre plan de développement Leader Midi-Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 321 dont un des objectif est l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire en adéquation avec l'évolution des attentes de consommation.